

Syndicat National des Enseignements de Second Degré - Section académique de La Réunion
BP 30072 - 97491 STE-CLOTILDE Cedex - Tél : 0262 97 27 91
Internet : <http://www.reunion.snes.edu> - courriel : s3reu@snes.edu

n° 194
Novembre
Décembre
2014



Élections Professionnelles

du 27 novembre au 4 décembre 2014



Cette année, et pour la première fois à l'occasion des élections professionnelles, vous ne verrez pas fleurir des dizaines de professions de foi sur les murs de vos salles des professeurs. Cet affichage, qui permettait de donner une « ambiance de vote » dans tous les établissements, ne se fera que sur votre espace électeur... si vous avez pensé à le créer ! Voudrait-on limiter l'intérêt pour ces scrutins que l'on ne s'y prendrait pas autrement.

Si, à ce détail, l'on ajoute la « complexité » du vote électronique (création d'un mot de passe à partir du 22 septembre, envoi d'un identifiant début novembre...), il est à craindre que la « contre-performance » de 2011, pour le taux de participation, ne s'aggrave.

En effet, avec l'introduction du vote électronique, le taux de participation est passé de près de 70% (vote « papier » en 2008) à 42% en 2011. Or, une faible participation profite toujours aux organisations minoritaires et peu implantées, voire inexistantes sur le terrain.

Rendre la participation compliquée, c'est donc tenter de minorer le poids de l'Éducation Nationale dans la Fonction publique et par là du syndicat majoritaire, le SNES, et de sa fédération, la FSU.

Nous dérangeons, car nous sommes seuls à être vraiment représentatifs de toute la diversité des professions de l'éducation, et en capacité de dénoncer, mobiliser, combattre et proposer.

Les votes que vous allez émettre du 27 novembre au 4 décembre seront décisifs pour asseoir la représentativité de notre organisation, et essentiels pour peser demain sur nos conditions de travail.

Voter pour la FSU aux CTA et CTM, et pour le SNES aux CAPA et CAPN, c'est voter pour renforcer, au quotidien, notre capacité de proposition, d'action et de défense des personnels.

Mobilisons-nous pour renforcer la participation et les votes SNES et FSU !

Il faut voter et faire voter pour les Commissions administratives paritaires (CAP) et pour les Comités techniques (CT).

Chaque voix compte !



Élections
professionnelles
du 27/11 au 4/12/2014

JE VOTE SNES
JE VOTE FSU



ENSEMBLE,
POUR REVALORISER
LE SECOND DEGRÉ

DIALOGUE SOCIAL ET PARITARISME: OÙ EN EST-ON EN 2014 ?

En 2008, les accords de Bercy définissaient le nouveau dialogue social et une transformation de la question de la syndicalisation a vu le jour. Depuis, les organisations représentatives sont désignées par les personnels lors des votes aux élections professionnelles et non plus par le Parlement ou le gouvernement selon le principe de « présomption de représentativité ». Le SNES FSU a toujours appuyé cette avancée démocratique. Mais paradoxalement cette réforme n'occulte pas les attaques contre le paritarisme et la démocratie.

Le paritarisme : outil indispensable de la défense individuelle et collective des personnels

**PLUS DE 42 HEURES
DE TRAVAIL
PAR SEMAINE**

LE SNES SE BAT AVEC VOUS
POUR L'AMÉLIORATION DES
CONDITIONS DE TRAVAIL



ENSEMBLE,
POUR REVALORISER
LE SECOND DEGRÉ

**Le Snes pour un syndicalisme qui a du sens,
l'action plutôt que l'agitation ou l'accompagnement.**

Face à un gouvernement qui devait représenter le changement mais qui ne fait qu'assurer la continuité des projets des précédentes équipes, il est indispensable de se mobiliser pour voter massivement pour le SNES et la FSU, organisations qui dérangent. Fort de sa représentativité, de son poids en commissions grâce à ses commissaires paritaires nombreux et expérimentés, le SNES est de loin le mieux placé pour s'opposer à toute manipulation obscure aussi bien au niveau national qu'au niveau académique. Le SNES monte au créneau chaque fois contre toute régression sociale et défend les membres de la profession dans son ensemble. Les instances paritaires sont ainsi les garantes de la transparence et le SNES leur donne les moyens de contrôle et d'intervention pour contester les choix politiques du ministre et de l'administration. Transparence, égalité de traitement, demandes de justifications, telle est la façon de travailler des commissaires paritaires que vous allez élire en votant pour le SNES.

LE SNES VOUS AIDE FACE À L'ADMINISTRATION
ET SE BAT AVEC VOUS POUR L'AMÉLIORATION
DES CONDITIONS DE TRAVAIL



ENSEMBLE,
POUR REVALORISER
LE SECOND DEGRÉ

L'individualisation, le cheval de Troie de la casse du service public !

Sans CAP et sans paritarisme les cas particuliers tendront à devenir la règle. Au prétexte d'une meilleure information des personnels, d'une meilleure prise en compte de leur situation le ministère essaie de contourner de plus en plus le rôle des CAP. En individualisant les actes de gestion des personnels, c'est aux garanties collectives qui fondent la Fonction Publique que s'attaque le ministère. Les interventions du SNES garantissent l'application de la règle de façon équitable là où l'administration ne la fait pas ! En défendant le paritarisme le SNES défend une conception de la Fonction Publique fondée sur l'intérêt général et qui impose des garanties collectives pour les personnels.

Élections
professionnelles
du 27/11 au 4/12/2014

**JE VOTE SNES
JE VOTE FSU**



ENSEMBLE,
POUR REVALORISER
LE SECOND DEGRÉ

**Le paradoxe du vote électronique, ou
pourquoi faire simple quand on peut faire
compliqué ?**

L'arrivée du vote électronique, censé simplifier la procédure, a en fait compliqué l'acte de vote en lui-même pour nos collègues et les a donc éloignés de la pratique démocratique. Il en est résulté en 2011 un taux de participation en forte baisse. Une fois de plus cette année nous craignons le pire quant à cette participation car la procédure s'est complexifiée en matière de démarche et de délais. Il a fallu ouvrir un compte électeur afin de recevoir un mot de passe, puis, attendre un identifiant remis contre signature début novembre, puis, enfin, voter entre le 27/11 et le 4/12. Il semblerait que tout soit fait afin que l'Education Nationale, et donc la Fsu et le Snes, voient leur représentativité sous-évaluée (nombre de votants) dans la Fonction Publique d'Etat au bénéfice des syndicats « réformistes » (c'est-à-dire, qui accompagnent les réformes à tendance libérale). De plus les établissements qui ont l'obligation de « créer un climat propice au déroulement de ces élections », n'ont pas l'obligation d'afficher les listes et autres matériels de campagne ! A l'heure du tout numérique, le simple vote papier (un bulletin dans une urne) reste selon nous la solution la plus pratique et la plus incitative à la participation.

Il convient de préciser que le baromètre de la représentativité se mesure en nombre de voix aux différents CT. Il est donc important de voter FSU au CTA et au CTM car cela nous permettra de défendre la profession et la Fonction Publique face aux attaques et aux compromis. De plus il est à noter que les CT émettent un avis sur les textes qui leur sont soumis et en cas de rejet unanime des élus syndicaux, le texte doit faire l'objet d'un réexamen et d'une nouvelle délibération.

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

du 27 novembre au 4 décembre 2014

Comité Technique Académique

Agir pour nos métiers et l'Éducation !

VOTEZ



La FSU est la première fédération syndicale de l'Éducation nationale.
Forte et efficace par la présence à vos côtés des militant-es et des élu-es de ses syndicats nationaux qui défendent nos métiers, nos conditions de travail et nos salaires.

UNE AMBITION : LA RÉUSSITE DE TOUS ET TOUTES AVEC DES PERSONNELS REVALORISÉS !

Dans les écoles, les établissements, les administrations, les personnels de l'Éducation nationale s'investissent au quotidien pour la réussite de tous les jeunes. À la FSU, nous estimons que cet engagement n'est pas reconnu à sa juste valeur. Pour faire progresser l'Éducation nationale, il faut y consacrer les moyens nécessaires et revaloriser les personnels.

INVESTIR DANS LE SERVICE PUBLIC D'ÉDUCATION

Les récentes créations de postes ne permettent pas de répondre aux besoins du système éducatif (rattrapage des suppressions subies depuis 2008, évolution démographique). L'investissement dans l'Éducation doit s'intensifier pour améliorer :

- ⇒ les conditions d'apprentissage et de vie des élèves (effectifs, locaux, ...);
- ⇒ le fonctionnement de l'administration de l'Éducation nationale, très impactée par les suppressions de postes;
- ⇒ les conditions de travail.

GARANTIR L'ÉGALITÉ POUR TOUS, PARTOUT

De la maternelle au lycée aucun élève ne doit être laissé pour compte et une attention particulière doit être portée à toutes les situations.

La FSU agit :

- ⇒ pour une relance ambitieuse, partout, de l'éducation prioritaire (des zones rurales aux quartiers difficiles);

- ⇒ pour prévenir et surmonter les difficultés de tous les élèves (RASED, SEGPA, EREA, équipes pluriprofessionnelles de suivi en collège et lycée, AVSI);
- ⇒ pour développer une offre de formation pour tous et toutes sur l'ensemble du territoire.

AMÉLIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL

Nos conditions de travail se sont dégradées et notre charge de travail s'est alourdie. La FSU porte ses revendications :

- ⇒ pour travailler mieux et autrement, travailler à de nouvelles pratiques, et porter de nouveaux projets, en équipe, avec plus de confiance professionnelle et moins d'autoritarisme;
- ⇒ pour une réduction du temps de travail;
- ⇒ pour la diminution du nombre d'élèves par classes;
- ⇒ pour une formation initiale et continue de qualité;
- ⇒ pour des créations d'emplois couvrant tous les besoins.

REVALORISER ET RECONNAÎTRE NOS MÉTIERS

C'est indispensable : le rattrapage du pouvoir d'achat perdu est une première étape urgente.

- ⇒ pour le dégel de la valeur du point d'indice, son indexation sur le coût de la vie;
- ⇒ pour un renforcement de la lutte contre la précarité, encore insuffisante;
- ⇒ pour protéger les agents de l'autoritarisme et garantir les emplois, la FSU défend le principe statutaire.

Renforcer la FSU, c'est renforcer celles et ceux qui agissent pour une politique éducative prenant en compte les aspirations des personnels et permettant la réussite de tous les jeunes. L'enjeu est de taille pour que la priorité à l'Éducation se décline concrètement partout et pour tous.

Faites-vous entendre ! Votez FSU

ÉLECTION AU COMITÉ TECHNIQUE ACADÉMIQUE
ACADÉMIE DE LA REUNION
ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2014

Liste présentée par



Fédération Syndicale Unitaire

(SNASUB, SNEP, SNES, SNICS, SNPI, SNUAS-FP, SNUEP, SNUIPP, SNUPDEN, SNUACTE)

10 TITULAIRES, 10 SUPPLÉANTS

- | | | |
|--|---------------------------------|--|
| 1. Mme MOREAU Audrey | professeure certifiée | TZR St Denis, Lycée Bellepierre, Saint Denis (974) |
| 2. M. GOPAL Didier | professeur des écoles | école Jules Reydellet, Saint Denis (974) |
| 3. M. LOPIN Charles Raymond | professeur en Lycée Pro | lycée Amiral Lacaze, Saint Denis (974) |
| 4. M. LAUDE Damien | professeur d'EPS | lycée Amiral Lacaze, Saint Denis (974) |
| 5. M. OUMANA Jean Odel | secrétaire administratif | Rectorat, Saint Denis (974) |
| 6. M. SOLER Didier | professeur certifié | collège Plateau Goyaves, Saint Louis (974) |
| 7. Mme LAUSIN Odile | infirmière | collège Adrien Cadet, Les Avirons (974) |
| 8. Mme CHELALOU Nora | professeure des écoles | IEN Sainte Suzanne (974) |
| 9. Mme DURIEZ Catherine | professeure d'EPS agrégée | lycée Marie Curie, Saint Benoît (974) |
| 10. Mme PEIGNON Cendrine | professeure en Lycée Pro | lycée Patu de Rosemont, Saint Benoît (974) |
| 11. M. SACRI Richel | attaché administratif de l'état | lycée Bel Air, Sainte Suzanne (974) |
| 12. M. TAVAN Vincent | professeur certifié | TZR St Denis, Lycée Bellepierre, Saint Denis |
| 13. M. CAROUPIN Juanito | professeur des écoles | EEMU La Passerelle, Saint Joseph (974) |
| 14. M. CROSSON Jean François | inspecteur éducation nationale | circonscription Saint Paul 3, Saint Paul (974) |
| 15. M. SIMONIN Denis | personnel de direction | lycée Victor Schoelcher, Saint Louis (974) |
| 16. Mme RIVIERE Aurore | professeure des écoles | école Albert Camus, Saint Pierre (974) |
| 17. M. LAURENTI Antoine | professeur certifié | lycée des Avirons, Les Avirons (974) |
| 18. Mme GIGAN MAILLOT Géraldine | professeure en Lycée Pro | lycée Amiral Lacaze, Saint Denis (974) |
| 19. M. CAQUELARD Benoît | professeur d'EPS | collège Montgaillard, Saint Denis (974) |
| 20. M. RODRIGUES Victor | professeur certifié | lycée de Bois d'Olive, Saint Pierre (974) |

Faire respecter nos droits pour en acquérir de nouveaux Obtenir un véritable plan de titularisation

VOTEZ



MAÎTRES AUXILIAIRES, CONTRACTUELS : ENSEIGNANTS, CPE ET CO-PSY DES COLLÈGES, LYCÉES, ÉCOLES, GRÉTA ET MGI

Le SNES, le SNEP, le SNUEP et le SNUipp, syndicats de la FSU,
agissent pour une véritable revalorisation des rémunérations et des conditions de travail.

POUR UN VÉRITABLE PLAN DE TITULARISATION

Nous revendiquons l'amélioration du dispositif de titularisation et la mise en place d'un véritable plan de titularisation, qui n'écarte personne.

Nous agissons pour dépasser les insuffisances de la loi Sauvadet en revendiquant :

- la garantie de réemploi et un plan de titularisation massif et rapide pour tous les maîtres auxiliaires, contractuels et vacataires en poste ou au chômage, à tous les niveaux et dans toutes les disciplines ;
- un plan valorisant l'expérience ;
- un droit à la formation par des décharges de services, des congés formation...

EN FINIR AVEC LA PRÉCARITÉ

Notre action a permis qu'une interruption de contrat de moins de quatre mois n'annule plus le décompte de l'ancienneté pour un CDI et que tous les types de services soient pris en compte. Il faut renforcer les droits des contractuels en CDI encore trop peu protecteurs. Dans les écoles, notre intervention a permis des titularisations par examen professionnel plutôt que par le concours initialement prévu. La FSU a obtenu la fin de la vacance et l'évolution de la

rémunération avec l'ancienneté. Ces droits doivent être mis en œuvre. La FSU agit contre les interruptions de contrat sans fondement.

Nous intervenons pour garantir les droits sociaux, confortés par la nouvelle rédaction des textes Fonction publique.

Nous avons obtenu un meilleur reclassement pour les non-titulaires qui accèdent aux métiers d'enseignant, de CPE et de CO-Psy.

POUR UN CADRE NATIONAL DE LA GESTION DES NON-TITULAIRES

Les compétences des CCP, acquis de la FSU, viennent d'être élargies. La FSU revendique l'examen en CCP des actes de gestion de tous.

Les grilles de rémunération que doivent élaborer les recteurs doivent permettre la reconnaissance des qualifications et l'amélioration des rémunérations.

Nous exigeons le versement d'indemnités kilométriques et l'amélioration des conditions d'affectation, et, avec toute la profession, l'amélioration des conditions d'exercice.

À l'écoute de tous les personnels, nous nous opposons à l'austérité qui affaiblit le service public et proposons d'autres choix.

Voter pour le SNES, le SNEP, le SNUEP et le SNUipp, syndicats de la FSU, majoritaires dans la profession, c'est :

→ être représenté au sein des CCP par des élus travaillant à vos côtés, déterminés à peser et lutter pour améliorer vos conditions d'affectation, de formation, de carrière et de rémunération ;

→ donner plus de force à des syndicats attachés à l'unité et la cohérence du système éducatif, fortement implantés dans les écoles et les établissements, soucieux de défendre l'intérêt de chacun et de faire évoluer le système éducatif dans le respect des missions et statuts des personnels.

Ces orientations sont défendues également dans les **comités techniques** par la FSU, première fédération de l'Éducation, particulièrement représentative dans la Fonction publique, présente dans tous les débats qui concernent nos professions, sachant obtenir des acquis en conjuguant combativité et négociation.



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2014

F.S.U. S À LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE DES AGENTS

NON-TITULAIRES EXERÇANT DES FONCTIONS D'ENSEIGNEMENT, D'ÉDUCATION ET D'ORIENTATION

ACADÉMIE DE LA RÉUNION

Candidature présentée par



SNES – Syndicat National des Enseignements de Second Degré,



SNUEP – Syndicat National Unitaire de l'Enseignement Professionnel,



SNEP – Syndicat National de l'Éducation Physique de l'enseignement Public



SNUipp – Syndicat National Unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et Pegg,

SNUipp - FSU

syndicats de la



– Fédération Syndicale Unitaire

Reconnaître et revaloriser nos missions Faire respecter nos droits et nos statuts

VOTEZ



ASSISTANTS D'ÉDUCATION, ACCOMPAGNANTS D'ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP

Le SNES, le SNUipp, le SNEP et le SNUEP, syndicats de la FSU, agissent pour un statut revalorisé dans toutes ses dimensions.

UN ENGAGEMENT SYNDICAL QUI PORTE SES FRUITS

Nous avons obtenu un décret reconnaissant comme métier l'accompagnement des élèves en situation de handicap (AESH) dans les établissements scolaires et les écoles. Il donne aussi la possibilité d'assurer des remplacements d'enseignant sans perdre le bénéfice de son poste d'assistant d'éducation à la fin de la suppléance.

Grâce à nos actions, tous les assistants d'éducation ont droit à des autorisations d'absence pour examens et concours augmentées de 2 jours de préparation, sans récupération.

AED : AMÉLIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL, D'ÉTUDES, D'EMPLOI ET DE FORMATION

Nous revendiquons la fin de l'excessive précarité des AED par :

- la généralisation de la signature de contrats de 3 ans ;
- la mise en place d'une dérogation à la durée de 6 ans en permettant aux AED de faire 2 ans supplémentaires pour poursuivre des études ou une formation professionnelle.

Nationalement, nous demandons la création de 10 000 postes d'AED et un alignement des rémunérations sur la catégorie B de la Fonction publique.

Nous revendiquons la création d'un statut spécifique d'AED

réservé aux étudiants et à ceux qui suivent une formation professionnelle. La gestion de ces personnels (recrutement, contrat, affectation...) devra être assurée au niveau du rectorat sous le contrôle des CCP. Le recrutement devra être sur critères sociaux et l'affectation proche des universités ou lieux de formation. Le temps de travail hebdomadaire maximal devra être de 26 heures pour un salaire à taux plein.

Pour les non-étudiants, nous revendiquons un réel droit à la formation professionnelle. Le droit aux congés de formation professionnelle doit être concrètement appliqué, et l'accès à la VAE facilité.

AESH : UN MÉTIER QUI DOIT ÊTRE PLEINEMENT RECONNU !

Si la mise en place du nouveau statut d'AESH, via la CDIisation, peut être un mieux, cela reste insuffisant et ne règle pas globalement la précarité. Pour la plupart, les AESH resteront à temps partiel avec un salaire insuffisant pour vivre dignement. Nous revendiquons un véritable statut de fonctionnaire (carrière, recrutement, mobilité géographique, ...) et une meilleure formation prenant en compte l'aide éducative donnée aux élèves en situation de handicap.

Voter pour le SNES, le SNUipp, le SNEP et le SNUEP, syndicats de la FSU, majoritaires dans la profession, c'est :

→ être représenté au sein des CCP par des élus travaillant à vos côtés, déterminés à peser et lutter pour améliorer vos conditions d'affectation, de formation, de carrière et de rémunération ;

→ donner plus de force à des syndicats fortement implantés dans les établissements et les écoles, soucieux de défendre l'intérêt de chacun et de faire évoluer le système éducatif dans le respect des missions et statuts des personnels.

Ces orientations sont défendues également dans les **comités techniques** par la FSU, première fédération de l'Éducation, particulièrement représentative dans la Fonction publique, présente dans tous les débats qui concernent nos professions, sachant obtenir des acquis en conjuguant combativité et négociation.

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2014

ÉLECTIONS À LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE DES AGENTS

NON-TITULAIRES EXERÇANT DES FONCTIONS DE SURVEILLANCE ET D'ACCOMPAGNEMENT DES ÉLÈVES

ACADÉMIE DE LA RÉUNION

Candidature présentée par



SNES – Syndicat National des Enseignements de Second Degré,



SNUEP – Syndicat National Unitaire de l'Enseignement
Professionnel,,



SNUipp – Syndicat National Unitaire des instituteurs,
professeurs des écoles et Pegg,

SNUipp - FSU



SNEP – Syndicat National de l'Éducation Physique de
l'enseignement Public

syndicats de la



– Fédération Syndicale Unitaire

Reconnaître et revaloriser notre métier Faire respecter nos droits et nos statuts

VOTEZ



PROFESSEURS AGRÉGÉS

Le SNES, le SNEP et le SNESup, syndicats de la FSU, agissent pour une véritable revalorisation de notre métier dans toutes ses dimensions et revendiquent la reconnaissance de la place des agrégés dans le second degré.

CARRIÈRE ET SALAIRES : REVALORISATION URGENTE !

Nous avons obtenu une amélioration de l'accès à la hors-classe : plus de 80 % des agrégés partent désormais à la retraite en ayant atteint ce grade contre moins de 66 % il y a 3 ans.

Nous demandons une carrière revalorisée avec 11 échelons intégrant les indices terminaux de la hors-classe et dont le déroulement est accéléré. La carrière doit ensuite s'ouvrir sur l'échelle lettre B comme celles des corps de catégorie A+. Le nombre de chaires supérieures doit être doublé. Ces mesures doivent s'accompagner d'une revalorisation salariale rattrapant les pertes de pouvoir d'achat.

POUR UN ENSEIGNEMENT DE QUALITÉ : AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL !

Les conditions d'affectation et d'emploi doivent respecter la qualification disciplinaire de haut niveau. Nous demandons une réduction du temps de service et une diminution des effectifs des classes. Il est nécessaire de développer les recrutements dans toutes les disciplines.

Pour les TZR, nous réclamons un contrôle paritaire des affectations, la réduction des tailles des zones de remplacement et la revalorisation de l'ISSR.

POUR UN MÉTIER RECONNU !

Nous exigeons l'abandon des politiques de management actuelles, le respect de la liberté pédagogique et réaffirmons que les agrégés sont des cadres concepteurs de leur métier. **Dans l'enseignement supérieur**, les missions des agrégés doivent être mieux reconnues et l'accès à la recherche facilité. **Au lycée**, il est indispensable de faire un bilan de la réforme Chatel et de procéder aux aménagements et restructurations nécessaires. Nous dénonçons les fermetures abusives de classes préparatoires conséquences de restrictions budgétaires.

Attachés à un collège de la réussite pour tous permettant la poursuite d'études au lycée, nous combattons toute remise en cause de la structuration disciplinaire des enseignements en collège. De même, nous portons l'idée d'une relance ambitieuse de l'éducation prioritaire.

Voter pour le SNES, le SNEP et le SNESup, syndicats de la FSU, majoritaires dans la profession, c'est :

→ être représenté au sein des CAP par des élus travaillant à vos côtés, déterminés à peser et lutter pour améliorer vos conditions d'affectation, de formation, de carrière et de rémunération ;

→ donner plus de force à des syndicats attachés à l'unité et la cohérence du second degré, fortement implantés dans les établissements, soucieux de défendre l'intérêt de chacun et de faire évoluer le système éducatif dans le respect des missions et statuts des personnels.

Ces orientations sont défendues également dans les **comités techniques** par la FSU, première fédération de l'Éducation, particulièrement représentative dans la Fonction publique, présente dans tous les débats qui concernent nos professions, sachant obtenir des acquis en conjuguant combativité et négociation.

ENSEMBLE, POUR REVALORISER LE SECOND DEGRÉ

AGRÉGÉS

ACADÉMIE DE LA RÉUNION

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2014

Liste présentée par



F.S.U.



SNES – Syndicat National des Enseignements de Second Degré,
SNEP – Syndicat National de l'Éducation Physique de l'enseignement public,
SNESup – Syndicat National de l'Enseignement Supérieur,
syndicats de la **FSU** – *Fédération Syndicale Unitaire*

10 titulaires, 10 suppléants

Hors classe du corps des professeurs agrégés

1. M. **ALONSO Santiago** – Espagnol – Lycée Roland Garros – Le Tampon (974)
2. Mme **THIERRY Béatrice** – EPS – Lycée Jean Hinglo – Le Port (974)
3. M. **FROGER Jérôme** – Histoire – Université de La Réunion – St Denis (974)
4. M. **OYALLON Jacques** – Mathématiques – Collège Jules Reydellet – St Denis (974)

Classe normale du corps des professeurs agrégés

1. M. **SFERRA Franco** – Mathématiques – Lycée de Vincendo – St Joseph (974)
2. Mme **ACQUIER GUILLOU Julie** – Économie Gestion A – Lycée Boisjoly Potier – Le Tampon (974)
3. M. **PRUD'HOMME Matthieu** – EPS – Lycée Paul Moreau – Bras Panon (974)
4. M. **JONKISZ Georges** – Génie Électrique – Université de La Réunion – St Denis (974)
5. Mme **JUAN Corinne** – SES – Lycée Évariste De Parly – St Paul (974)
6. M. **ARBOIREAU Michel** – EPS – SUAPS Université de La Réunion – St Denis (974)
7. M. **MAITRE Rémi** – SII Ingénierie Électrique – Lycée Roland Garros – Le Tampon (974)
8. Mme **LAUZIS Tina** – EPS – Collège La Chatoire – Le Tampon (974)
9. M. **MARI Jean Cyril** – Physique Chimie – Lycée Jean Hinglo – Le Port (974)
10. M. **EZANNO François** – Mathématiques – CPGE Lycée Roland Garros – Le Tampon (974)
11. Mme **LELEU Chantal** – Lettres Modernes – ESPE Université de La Réunion – St Denis (974)
12. M. **SAYADI Mohamed Kamel** – Génie Mécanique – Lycée Georges Brassens – St Denis (974)
13. Mme **ROUYER Hélène** – Espagnol – Lycée Ambroise Vollard – St Pierre (974)
14. M. **GUILLEMENT Michel** – Économie Gestion B – Lycée Antoine Roussin – St Louis (974)
15. Mme **DE LUIZ Yvonne** – Espagnol – Lycée Evariste De Parly – St Paul (974)
16. M. **CHEMIN Philippe** – Histoire Géographie – Lycée Bois D'olive – St Pierre (974)

Reconnaître et revaloriser notre métier Faire respecter nos droits et nos statuts

VOTEZ



CONSEILLERS D'ORIENTATION-PSYCHOLOGUES, DIRECTEURS DE CIO

Le SNES, syndicat de la FSU, agit pour une véritable revalorisation de notre métier dans toutes ses dimensions.

DÉFENDRE ET PROMOUVOIR LE SERVICE PUBLIC D'ORIENTATION DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Le SNES-FSU a toujours clairement défendu l'existence d'un service public d'orientation, ancré dans l'Éducation nationale, doté de missions spécifiques, structuré par son réseau de CIO non soluble dans le SPRO. Les mobilisations qu'il a initiées ont mis en échec les tentatives de décentralisation, de mise sous double tutelle État/région et de négation de la spécificité de l'orientation scolaire...

Ses interventions au sein du Groupe de travail ministériel ont permis d'acter la reconnaissance des missions institutionnelles des CIO. Le MEN doit rapidement en tirer toutes les conséquences en maintenant tout son réseau de CIO, éléments essentiels de l'action des districts, qui doivent rester à l'abri des pressions locales.

RECONNAÎTRE ET REVALORISER PLEINEMENT NOTRE MÉTIER

Le SNES-FSU combat la conception d'une orientation soumise aux données exclusives de l'insertion professionnelle et

l'uniformisation des pratiques de tous les acteurs du service public d'orientation.

Il a toujours défendu un cœur de métier axé sur la psychologie de l'éducation et de l'orientation, privilégiant le suivi au conseil ponctuel et en lien avec les équipes éducatives.

Il a obtenu que les conclusions du GT ministériel prennent en compte cette vision ambitieuse et précisent le rôle des directeurs pour la mettre en œuvre.

Il agit pour obtenir une traduction concrète et rapide de ces évolutions, tant sur le plan de la définition des missions que sur celui de la formation en portant notamment le niveau de recrutement au M2 de psychologie.

AMÉLIORER LES CONDITIONS D'EXERCICE ET LES CARRIÈRES

Le SNES-FSU demande le doublement des recrutements pour en finir avec la précarité et augmenter le ratio CO-Psy / élèves. Il faut mettre fin au blocage des carrières en ouvrant, comme s'y est engagé le ministère, l'accès à la hors-classe pour les conseillers et une revalorisation significative correspondant à l'augmentation de la charge de travail pour les directeurs de CIO.

Voter pour le SNES, syndicat de la FSU, majoritaire dans la profession, c'est :

→ **être représenté au sein des CAP** par des élus travaillant à vos côtés, déterminés à peser et lutter pour améliorer vos conditions d'affectation, de formation, de carrière et de rémunération ;

→ **donner plus de force à un syndicat** attaché à l'unité et la cohérence du second degré, fortement implanté dans les CIO, soucieux de défendre l'intérêt de chacun et de faire évoluer le système éducatif dans le respect des missions et statuts des personnels.

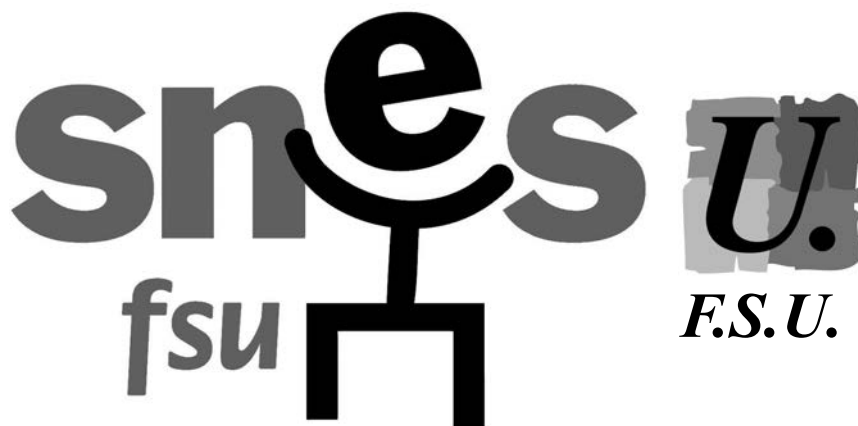
Ces orientations sont défendues également dans les **comités techniques** par la **FSU**, première fédération de l'Éducation, particulièrement représentative dans la Fonction publique, présente dans tous les débats qui concernent nos professions, sachant obtenir des acquis en conjuguant combativité et négociation.

DIRECTEURS DE C.I.O et CONSEILLERS D'ORIENTATION - PSYCHOLOGUES

ACADÉMIE DE LA REUNION

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2014

Liste présentée par



SNES – Syndicat National des Enseignements de Second Degré
*syndicat de la **FSU** – Fédération Syndicale Unitaire*

4 titulaires, 4 suppléants

Directeurs de centre d'information et d'orientation

1. M. **SCARCELLA Pierre** – CIO de Saint Paul – Saint Paul (974)
2. M. **NAFII Abdel Mounim** – CIO de Saint Louis – Saint Louis (974)

Conseillers d'orientation - psychologues

1. Mme **MARCINIAK Anne** – CIO de Saint Denis – Saint Denis (974)
2. M. **BOUDJEMLINE Fahim** – CIO de Saint Louis – Saint Louis (974)
3. Mme. **AUSSEIL-HOARAU Muriel** – CIO de Saint Joseph – Saint Joseph (974)
4. Mme. **REBUFFAT Marianne** – CIO de Saint Louis – Saint Louis (974)
5. M. **LEFEVRE Frédéric** – CIO de Sainte Clotilde – Saint Denis (974)
6. Mme **DALLE Nathalie** – CIO de Saint Benoît – Saint Benoît (974)

Reconnaître et revaloriser notre métier

Faire respecter nos droits et nos statuts

VOTEZ



CONSEILLERS PRINCIPAUX D'ÉDUCATION

Le SNES et le SNUEP, syndicats de la FSU, agissent
pour une véritable revalorisation de notre métier dans toutes ses dimensions.

DISCUSSION MINISTÉRIELLE SUR LES MISSIONS : DES AVANCÉES À CONSOLIDER

Nous avons combattu les tentatives de redéfinition du métier vers des dimensions managériales et obtenu une meilleure reconnaissance de celui-ci par un référentiel de compétences professionnelles. L'actualisation de la circulaire de missions doit concrétiser cette avancée.

Nous portons une conception éducative innovante et humaniste :

- un métier centré sur le suivi en équipe des élèves et exercé dans des vies scolaires renforcées et stabilisées, contribuant à la réussite et à l'épanouissement des élèves
- le refus des dérives managériales et des transferts de tâches ;
- un CPE qui n'est ni membre de l'équipe de direction ni membre de droit du Conseil d'Administration.

Cela nécessite des équipes d'AED étoffées, au statut amélioré et compatible avec la poursuite d'études.

DE MEILLEURES CONDITIONS D'EXERCICE : ALLÉGER LA CHARGE DE TRAVAIL !

Nous revendiquons le respect des 35 heures hebdomadaires toutes activités confondues, la suppression de la semaine de

petites vacances et la reconnaissance des dépassements horaires par récupération ou rémunération.

L'augmentation du nombre de postes au concours que nous avons obtenue ne suffit pas à satisfaire nos revendications : un CPE pour 250 élèves, la reconstitution du potentiel de remplacement et l'amélioration de la fluidité du mouvement.

Nous revendiquons une entrée progressive dans le métier articulant maîtrise des savoirs universitaires et professionnels, ainsi qu'une formation continue permettant de répondre à la complexité et aux évolutions du métier.

UNE REVALORISATION DES SALAIRES ET DES PERSPECTIVES POUR NOS CARRIÈRES

Nous revendiquons une amélioration globale de la carrière. Nous avons obtenu : plus de promotions à la hors-classe, en en faisant ainsi un débouché de carrière pour tous, et l'alignement de l'indemnité forfaitaire des CPE sur l'ISOE des enseignants à compter de 2015. Nous revendiquons une évolution carrière de type « agrégation » ainsi qu'une évaluation conseil par un corps d'inspection spécifique issu de la profession.

Voter pour le SNES et le SNUEP, syndicats de la FSU, c'est :

→ être représenté au sein des CAP par des élus travaillant à vos côtés, déterminés à peser et lutter pour améliorer vos conditions d'affectation, de formation, de carrière et de rémunération ;

→ donner plus de force à des syndicats attachés à l'unité du second degré, fortement implantés dans les établissements, soucieux de défendre l'intérêt de chacun et de faire évoluer le service public d'éducation dans le respect des missions et statuts des personnels.

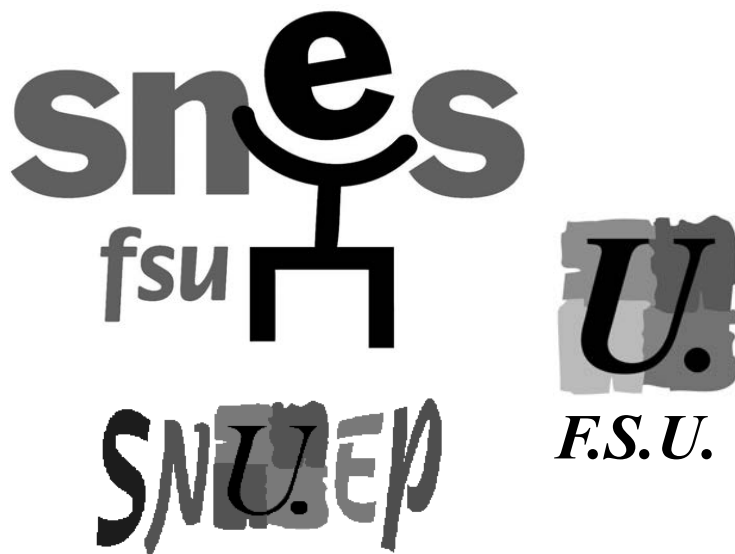
Ces orientations sont défendues également dans les **comités techniques** par la FSU, première fédération de l'Éducation, particulièrement représentative dans la Fonction publique, impliquée dans tous les débats qui concernent nos professions, sachant obtenir des avancées en conjuguant combativité et négociation.

CONSEILLERS PRINCIPAUX D'ÉDUCATION

ACADÉMIE DE LA REUNION

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2014

Liste présentée par



SNES – Syndicat National des Enseignements de Second Degré,
SNUEP – Syndicat National Unitaire de l'Enseignement Professionnel,
syndicats de la **FSU** – Fédération Syndicale Unitaire

8 titulaires, 8 suppléants

Hors classe des conseillers principaux d'éducation

1. Mme **CAVILLOT Marie Juliette Nadine** – LP de l'Horizon – Saint Denis (974)
2. M. **COLLONGUES Jean-François** – Lycée des Avirons – Les Avirons (974)

Classe normale des conseillers principaux d'éducation

1. M. **MORIN Olivier** – Lycée professionnel Patu de Rosemont – Saint Benoît (974)
2. Mme **TAYE Isabelle** – Collège Montgaillard – Saint Denis (974)
3. M. **MITHRA Thierry** – Collège Adrien Cadet – Les Avirons (974)
4. Mme **MULLER Valérie** – Collège Albert Lougnon – Saint Paul (974)
5. M. **FOLIO Eric** – Lycée professionnel Patu de Rosemont – Saint Benoît (974)
6. M. **MONEDIERE Alain** – Collège Marcel Goulette – Saint Leu (974)
7. Mme **LACROIX Marie France** – Lycée professionnel Jean Perrin – Saint André (974)
8. Mme **DAMBREVILLE Emmanuelle** – Lycée professionnel Amiral Lacaze – Saint Denis (974)
9. Mme **TURLIN Fabienne** – Lycée Jean Joly – Saint Louis (974)
10. Mme **LEURY Emmanuelle** – Collège Plateau Goyaves – Saint Louis (974)
11. Mme **LANGLOIS Pascale** – Collège Plateau Caillou – Saint Paul (974)
12. M. **LEFEVRE Raphaël** – Collège Ligne des Bambous – Saint Pierre (974)
13. M. **GONIER Frédéric** – Collège Achille Grondin – Saint Joseph (974)
14. Mme **EL QADI Zakia** – Lycée professionnel Isnelle Amelin – Sainte Marie (974)

Reconnaître et revaloriser notre métier Faire respecter nos droits et nos statuts

VOTEZ



PROFESSEURS CERTIFIÉS

Le SNES et le SNESup, syndicats de la FSU, agissent pour une véritable revalorisation de notre métier dans toutes ses dimensions

Carrière et salaires : revalorisation urgente !

Le SNES et le SNESup revendiquent une amélioration programmée de la carrière des professeurs certifiés, en augmentant les indices de début de carrière et en raccourcissant les durées de séjours dans chaque échelon.

Nous avons obtenu que la hors classe devienne le débouché de carrière pour tous. La mise en place du recrutement au master nécessite de construire un processus d'intégration du corps des certifiés dans celui des agrégés. Le SNES revendique un

plan progressif d'alignement de la grille des certifiés et assimilés sur celle des agrégés par l'ouverture de leur rémunération sur la « hors échelle A » (indice terminal IM 963).

Nous revendiquons le rétablissement d'un aménagement des fins de carrière, l'intégration progressive des indices de l'actuelle hors classe dans la classe normale et, dans le même temps, le rééchelonnement progressif de la grille indiciaire.

Taux d'encadrement et nombre d'élèves par classe :

Le constat est simple, dans les collèges et lycées le taux d'encadrement à la Réunion reste inférieur à celui de la moyenne en métropole.

Nous revendiquons que ce taux soit relevé fortement et que le nombre d'élèves par

classe soit abaissé afin de tenir compte des difficultés sociales et économiques de notre île. Les suppressions de postes alors que les effectifs augmentent sont inacceptables.

Formation initiale et continue : un droit !

Nous revendiquons une entrée progressive dans le métier articulant maîtrise des savoirs disciplinaires et professionnels et une formation continue permettant de répondre à la complexité et aux évolutions du métier.

Nous réaffirmons que l'ensemble des admis ayant passé le concours à la Réunion doivent pouvoir faire leur stage sur notre île. Les stagiaires ne doivent pas être utilisés comme des moyens d'enseignement pour pallier le manque de recrutement ; priorité doit être donnée à leur formation.

Nous dénonçons le retour du début de carrière des certifiés et CPE à l'indice 349 (1er échelon) et de celui des agrégés à l'indice 379.

Nous revendiquons que les débuts de carrière des certifiés, CPE et CO-Psy ne soient pas inférieurs à l'indice 432 et celui des agrégés ne soit pas inférieur à l'indice 497.

Nous sommes attachés à l'identité professionnelle. Pour nous, les personnels doivent reprendre la main sur leur métier, ce qui implique une réforme du collège et la remise à plat des réformes des lycées ainsi que l'abandon du LPC. Nous avons obtenu une consultation sur les programmes et le socle dont tous les personnels doivent s'emparer.

Pour un enseignement de qualité : amélioration des conditions de travail !

Nous agissons dans toutes les instances pour créer les conditions d'un travail de qualité. Nous exigeons le respect de la liberté pédagogique et l'abandon des méthodes de management actuelles.

Face aux tentatives de réintroduire la bivalence, nous avons obtenu la réaffirmation de notre identité professionnelle, fondée sur l'enseignement disciplinaire, et du maximum hebdomadaire de service, y compris pour les professeurs documentalistes. Nous revendiquons une diminution du temps de

service pour les certifiés car leur temps de travail réel est bien supérieur à 40 heures.

Pour les TZR, nous réclamons un contrôle paritaire des affectations, la réduction des tailles des zones de remplacement et la revalorisation de l'ISSR.

Les affectations en complément de service doivent être strictement limitées et les garanties protégeant les collègues qui en sont victimes étendues.

Nous revendiquons des procédures plus transparentes pour l'accès au post-bac et à l'enseignement supérieur.

Voter pour le SNES et le SNESup, syndicats de la FSU, majoritaires dans la profession, c'est :

→ être représenté au sein des CAP par des élus travaillant à vos côtés, déterminés à peser et lutter pour améliorer vos conditions d'affectation, de formation, de carrière et de rémunération .

→ donner plus de force aux syndicats attachés à l'unité et la cohérence du second degré, fortement implantés dans les établissements et les universités, soucieux de défendre l'intérêt de chacun et de faire évoluer le système éducatif dans le respect des missions et statuts des personnels.

Ces orientations sont défendues également dans les **comités techniques** par la **FSU**, première fédération de l'Éducation, particulièrement représentative dans la Fonction publique, présente dans tous les débats qui concernent nos professions, sachant obtenir des acquis en conjuguant combativité et négociation.

Ce que nous voulons : une école pour tous

Une école qui n'atteint toujours pas ses objectifs

Si tout le monde ne peut qu'être d'accord sur les objectifs affichés par le rectorat de La Réunion, en particulier dans son « projet stratégique » (réussite de tous les élèves, élévation des qualifications, amélioration des conditions d'insertion sociale et professionnelle...), nous ne pouvons que constater que ces objectifs sont loin d'être atteints.

Les critères d'évaluation mis en œuvre révèlent en effet de graves insuffisances à tous les niveaux du système scolaire : taux de scolarisation des très jeunes enfants en maternelle, évaluations nationales en école primaire et en collège, taux de bacheliers dans une classe d'âge, taux d'échec, d'abandon ou de réorientation tant en lycées (général, technologique ou professionnel) qu'en premier cycle universitaire, nombre de sorties sans qualification... Au dernier CTA, Monsieur le Recteur a donné son objectif académique qui est plutôt un objectif de gestion: la Réunion doit envoyer 64% des élèves de 3ème au lycée général et technologique car "notre académie ne doit pas rester en dehors du nuage de points par rapport aux académies métropolitaines".

Mais quels moyens nous donne-t-il pour y parvenir?

Une politique qui ne s'attaque pas aux origines des problèmes

Depuis des années la stratégie du rectorat de La Réunion vise à faire croire que cette situation est due à deux causes : le manque d'adaptabilité des enseignants à leurs élèves et la mauvaise politique en matière d'orientation. Il est ainsi reproché aux professeurs à tous les niveaux d'enseignement de ne pas suffisamment prendre en compte les difficultés des élèves, de ne pas adapter leur évaluation au niveau des élèves (les notations seraient trop sévères) et de mal gérer les flux d'orientation (trop de redoublements et pas assez d'orientations vers la voie générale et technologique).

Cette tentative de culpabilisation des enseignants, sérieuse remise en cause de la liberté pédagogique indispensable à un enseignement de qualité, n'est utilisée par les autorités académiques que pour cacher l'échec que constitue l'incapacité de l'institution scolaire de permettre à tous les élèves de réussir leurs études et d'accéder aux savoirs nécessaires à l'acquisition d'une qualification professionnelle indispensable à une bonne insertion sociale.

Des mesures gouvernementales qui ne permettent pas de faire face aux difficultés

Au lieu de mettre en œuvre des mesures exceptionnelles (en particulier concernant les moyens par un plan de rattrapage abandonné depuis plusieurs années) qui seraient nécessaires pour surmonter les difficultés spécifiques dans notre département, le gouvernement ne cesse de prendre des décisions tant quantitatives (suppressions de postes, suppressions d'heures d'enseignement, dans le premier comme dans le second

degré) que qualitatives (socle commun des collèges, programmes des écoles et des lycées, réformes libérales des fonctionnements des lycées et collèges) qui ne font qu'aggraver les problèmes.

Et ce ne sont pas les mesurette en matière « d'accompagnement », « d'aide », « de soutien », « de projet personnalisé de réussite éducative » qui peuvent compenser, quand elles n'aggravent pas la situation en amoindissant l'offre pédagogique, le grave déficit en matière de temps et de contenus d'enseignement.

Cette néfaste politique gouvernementale met en lumière le hiatus qui existe entre les objectifs affichés et les mesures qui vont à l'encontre de ces objectifs.

Mais plus que de hiatus on pourrait parler de véritable schizophrénie. En effet le gouvernement, ne sachant plus comment arriver à une vraie réussite pour tous les élèves, a mis en place des critères d'évaluation au bac qui rendent le diplôme bien facile à obtenir: les maths notées sur 24; l'écrit des LV sur 26; choix des notes très réduit (4-8-14-20) pour l'oral des LV ; barème, très contestable et modifié plusieurs fois en cours de correction, en physique ; réduction du choix des notes au prétexte d'une harmonisation aveugle, en français.

Le SNES-FSU est clairement opposé à ce système injuste pour les élèves et aliénant pour les professeurs. Il continuera de s'y opposer et de défendre une vision ambitieuse de l'Education Nationale. Le SNES-FSU est évidemment opposé à la suppression des notes, étape ultime pour cacher le renoncement dont fait preuve le gouvernement dans l'attribution des diplômes, car derrière la suppression des notes, c'est la suppression des diplômes nationaux qui est en jeu.

Le SNES-FSU défendra toujours les diplômes nationaux de qualité qui donnent les mêmes chances d'accès aux études supérieures à tous les élèves indépendamment de leur situation sociale.

Pas de contradiction entre les intérêts des élèves et ceux des enseignants

Contrairement à ce qu'ont voulu faire croire plusieurs ministres, le SNES-FSU n'est pas un syndicat conservateur, arc-bouté sur la défense du statu quo, mais une force de propositions pour faire évoluer l'école vers plus de démocratie, vers plus d'efficacité afin de permettre à tous les jeunes de réussir leurs études, de bien vivre leur scolarité, d'acquérir les compétences et les qualifications leur ouvrant la voie à une bonne insertion sociale et professionnelle.

Mais, pour le SNES-FSU, cet objectif ambitieux passe par une revalorisation de la fonction enseignante, quant à la formation des professeurs, à leurs conditions d'enseignement, à leurs rémunérations, à la reconnaissance de leur travail, au respect de leur liberté pédagogique et à une réelle considération à leur égard. N'oublions pas que lorsque les personnels se battent avec leur syndicat pour défendre leurs métiers, ils se battent aussi pour défendre une école publique au service de tous.

CERTIFIÉS

ET ADJOINTS D'ENSEIGNEMENT

ACADÉMIE DE LA REUNION

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2014



Liste présentée par



SNES – Syndicat National des Enseignements de Second Degré,

SNESup – Syndicat National de l'Enseignement Supérieur,

syndicats de la FSU – Fédération Syndicale Unitaire

19 titulaires, 19 suppléants

Hors classe du corps des professeurs certifiés

1. M. **SOLER Didier** -Génie électronique et autom. - COLLEGE PLATEAU GOYAVES, Saint-Louis (974)
2. M. **IDRISSI Abderrazak** - Anglais - COLLEGE MARCEL GOULETTE, Saint-Leu (974)
3. M. **VEBREL Boris** - Lettres Modernes - COLLEGE CAMBUSTON, Saint André (974)
4. Mme **SAILLAND Annick** - Histoire Géographie - COLLEGE LA MARINE, Saint Joseph (974)
5. M. **DENIS Bruno** - Anglais - LYCEE BEL AIR, Sainte Suzanne (974)
6. Mme **ZARAGOZA Dominique** - Histoire Géographie - COLLEGE BEAUSEJOUR, Sainte Marie (974)
7. Mme **GASPAR Marie-Laure** - Mathématiques - COLLEGE LIGNE DES BAMBOUS, Saint Pierre (974)
8. Mme **OBRE Corine** - Documentation – UNIVERSITE DE LA REUNION, ESPE, Saint Denis (974)

Classe normale du corps des professeurs certifiés et corps des adjoints d'enseignement

1. M. **RODRIGUES Victor** – Espagnol – LYCEE DE BOIS D'OLIVE, Saint-Pierre (974)
2. Mme **MOREAU Audrey** – Espagnol – ZR SAINT DENIS, RAD LYCEE BELLEPIERRE, Saint Denis (974)
3. M. **LAURENTI Antoine** – Mathématiques – LYCEE DES AVIRONS, Les Avirons (974)
4. Mme **PEYRE Corinne** – Allemand– LYCEE BOISJOLY POTIER, Le Tampon (974)
5. M **TAVAN Vincent** – Lettres Modernes – ZR SAINT DENIS, RAD LYCEE BELLEPIERRE, Saint Denis (974)
6. Mme **JEAMBLU Sophie** – LVR Créole/Anglais – COLLEGE TITAN, Le Port (974)
7. Mme **GEOFFROY Véronique** – Economie et Gestion – LYCEE JEAN HINGLO, Le Port (974)
8. Mme **COMBE Chrystel** – Anglais – LYCEE EVARISTE DE PARNY, Saint Paul (974)
9. M. **FOUGEROUSE François** – Mathématiques – LYCEE JEAN JOLY, Saint Louis (974)
10. Mme **BUE Annelise** – Lettres Modernes – COLLEGE MICHEL DEBRE, Le Tampon (974)
11. M. **ROURE Cyril** – Sciences de la Vie et de la Terre – LYCEE PIERRE POIVRE, Saint Joseph (974)
12. Mme **NICOLAS Camille** – Lettres Modernes – COLLEGE HUBERT DELISLE, Saint Benoît (974)
13. Mme **GERAULT Sabrina** – Anglais – COLLEGE PLATEAU CAILLOU, Saint Paul (974)
14. M. **CHERFI Djamel** – Sciences Economiques et Sociales – LYCEE SAINT PAUL IV, Saint Paul (974)
15. Mme **BONNOT Nadine** – Arts Plastiques – COLLEGE MONTGAILLARD, Saint Denis (974)
16. Mme **PIOUT Séverine** – Documentation – DAFCO, Saint Denis (974)

17. M. **AMSELLEM Frédéric** – Economie et Gestion – LYCEE DE TROIS BASSINS , Les Trois Bassins (974)
18. Mme **K BIDI Annie** -Histoire Géographie- LYCEE MOULIN JOLI, La Possession (974)
19. Mme **GARDE BENTALEB Dalila** – Mathématiques - IUT de SAINT PIERRE, Saint Pierre (974)
20. Mme **GAUDILLIERE Isabelle** – Anglais – LYCEE DE TROIS BASSINS , Les Trois Bassins (974)
21. Mme **RODRIGUEZ-PUGNET Maria José** – Espagnol – LYCEE GEORGES BRASSENS, Saint Denis (974)
22. Mme **LANCLU Aurélie**– Mathématiques – COLLEGE RAYMOND VERGES, La Possession (974)
23. Mme **SIC Vanessa** – Lettres Classiques – COLLEGE JULES SOLESSE, Saint Paul (974)
24. M. **RUIZ Julien** – Espagnol – LYCEE GEORGES BRASSENS, Saint Denis (974)
25. Mme. **AH-SENG Emmanuelle** – Espagnol – ZR SAINT BENOIT RAD LYCEE DE BRAS FUSIL, Saint Benoît (974)
26. Mme **MANON Carine Viviane** – Allemand – LYCEE DE BOIS D'OLIVE, Saint-Pierre (974)
27. Mme **BELIN Yane Paule** – Lettres Modernes – COLLEGE L'OASIS, Le Port (974)
28. M. **MAILLOT Eric** – Lettres Modernes – ZR SAINT PAUL, RAD COLLEGE DE TROIS BASSINS, Saint Paul (974)
29. Mme **CLARENC Véronique** – Histoire Géographie – COLLEGE ADRIEN CADET, Les Avirons (974)
30. M. **PAYET Loïc** – Mathématiques – ZR SAINT LOUIS, RAD LYCEE DES AVIRONS, Les Avirons (974)

Avec le **SNES** et tous les syndicats de la **FSU**
mon vote a du sens

Si vous souhaitez

- ❖ **Défendre les droits individuels et collectifs** des personnels (promotions, mutations...)
- ❖ **Revendiquer la revalorisation de nos métiers**: salaires, qualifications, recrutement, conditions de travail
- ❖ **Peser sur la définition de nos missions** et l'évolution du système éducatif
- ❖ **Promouvoir une vision exigeante de nos métiers**: formation de haut niveau, liberté pédagogique, qualifications reconnues, compétences disciplinaires
- ❖ **Réduire les inégalités sociales** et culturelles
- ❖ **Construire une culture commune exigeante** qui prenne en compte la diversité des élèves et permette à chacun et à chacune de s'épanouir
- ❖ **Offrir une formation initiale ambitieuse** et le développement d'une formation tout au long de la vie débouchant sur des qualifications et des diplômes

Votez **SNES-FSU** pour les **CAP** et les **CCP**
Votez **FSU** pour les **CT**

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

Qui vote ?

Tous les personnels titulaires, stagiaires, contractuels, AED, AESH

titulaires

4 votes →

- Commission Administrative Paritaire Nationale (CAPN)
- Commission Administrative Paritaire Académique (CAPA)
- Comité Technique Ministériel (CTM)
- Comité Technique Académique (CTA)

stagiaires

2 votes →

- Comité Technique Ministériel (CTM)
- Comité Technique Académique (CTA)

contractuels, AED, AESH

3 votes →

- Commission Consultative Paritaire (CCP)
- Comité Technique Ministériel (CTM)
- Comité Technique Académique (CTA)

Quel est le rôle de ces instances ?

Comité Technique

Les élus siégeant dans les comités techniques (CTM et CTA) sont chargés d'émettre des avis sur l'ensemble des mesures touchant à nos évolutions de carrières, de statuts, de postes, et sont consultés sur la carte des formations... Le CTA est aussi obligatoirement consulté sur de nombreux sujets qui sont d'une importance fondamentale pour la vie des écoles et des établissements, des personnels et des agents:

- Les créations et les suppressions de postes
- Les ouvertures et fermetures de formations et d'options
- L'étiquetage et le profil des postes spécifiques dans le second degré
- Le régime indemnitaire pour les personnels administratifs, les infirmiers/ères, les assistants sociaux
- La carte des agences comptables
- Les barèmes de mutation dans le second degré
- Le plan académique de formation...

CAP : commission administrative paritaire

Les commissaires paritaires sont des collègues élus pour 4 ans lors des élections professionnelles.

Les élus représentent les personnels de leur corps (certifiés – agrégés – CPE – COPsy – PEGC) lors des commissions où ils se retrouvent à parité avec l'administration, notamment pour les actes de gestion. Ils peuvent également être consultés par le rectorat ou le ministère lors de groupes de travail (mutations, hors-classe...). Exceptionnellement, ils siègent lors de commissions disciplinaires. Au final, les décisions sont toujours de la responsabilité de la seule administration, mais les interventions de tous les syndicats de la FSU permettent des avancées sensibles, puisqu'elles s'appuient sur un très important travail préparatoire, sur l'attachement au respect de règles définies au préalable, au respect de la transparence des opérations et de l'égalité de traitement des collègues, mais aussi sur la connaissance d'un milieu professionnel et, enfin, sur notre expérience reconnue d'élus majoritaires.

CCP : commission consultative paritaire

Elle est compétente sur les sujets relatifs aux personnels non titulaires (sanctions disciplinaires, licenciement hors période d'essai,...). Elle est informée des questions collectives (effectifs, évaluation, formation,...)